

Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE** :
Tous ceux que nous connaissons.

M. CLANCY : Je crains que le ministre ne se hâte trop de répondre. Il n'a plus rien à y voir ; les arrangements ont pris fin.

Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE** :
Mon honorable ami oublie que nous avons des données à ce sujet. Nous avons placé des thermographes dans les compartiments et nous surveillons les indications qu'ils donnent, bien que nous n'obligions plus les compagnies à faire ce qu'elles faisaient en premier lieu.

M. CLANCY : Combien y a-t-il maintenant de beurreries en exploitation au Nord-Ouest et en quel état se trouve cette entreprise ?

Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE** :
En 1902, il y en avait 16 ; il y en aura 19, en 1903. L'augmentation provient de ce qu'une beurrerie, qui avait fermé ses portes en 1902, à Wetaskiwin, a repris ses opérations. Nous en exploitons deux autres, l'une à Black-Falls et l'autre à Lacombe. Les colons ont construit et outillé ces dernières sans que le ministère leur ait prêté de l'argent ; cependant il les exploite pour leur compte cette année.

M. CLANCY : Tous les prêts ont-ils été remboursés ?

Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE** :
Pas tous. Il y a encore \$16,000 à retirer. On nous a remboursé \$36,436.

M. CLANCY : Est-il probable que le reste sera remboursé ?

Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE** :
Je crois que la plus grande partie le sera ; je ne voudrais pas affirmer que le tout nous sera remis. Quelques beurreries sont loin d'avoir réussi. Le pays environnant ne compte pas assez de laitiers pour nous permettre d'espérer que nous serons remboursés un jour. Cependant, je crois que la plus grande partie de cette somme nous sera remise.

M. CLANCY : A-t-on conclu quelque nouvel arrangement là-bas ?

Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE** :
Non ; je n'ai connaissance d'aucun changement.

M. CLANCY : Je constate qu'en général dans le Nord-Ouest, les paiements suivants ont lieu. Prenons la beurrerie de :

L'Association beurrière et fromagère de Tindastoll : taxes scolaires, 1901, \$7.56 ; primes d'assurance sur la beurrerie, \$24 ; loyer de la beurrerie, 1899 à 1901, trois années à \$172.50 ; loyer supplémentaire en 1900 et pour partie de 1901, un an et demi à \$50 ; moins montant avancé, \$100.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE** :
Toutes ces dépenses sont imputées sur le

M. CLANCY.

compte de la fabrication. Les opérations de cette beurrerie se sont soldées par un excédent, et conséquemment, l'Etat n'a pas réellement payé ces dépenses, bien que l'argent ait été remis par le ministère.

M. CLANCY : Qu'entend-t-on par le loyer de la beurrerie ; quel est le locateur ?

Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE** :
Toutes les beurreries paient un loyer au premier propriétaire. Le loyer est imputé sur les dépenses de la fabrication.

M. CLANCY : Le gouvernement n'avance-t-il pas de fortes sommes et n'acquiert-il pas quelques-unes des beurreries en faillite ?

Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE** :
Nous ne devenons pas propriétaires des beurreries.

M. CLANCY : On a dépensé une forte somme pour outiller et reconstruire certaines beurreries. Après avoir dépensé beaucoup d'argent pour ces établissements, le gouvernement paie-t-il le loyer ?

Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE** :
Nous n'acquérons pas la propriété des beurreries. Nous les louons de leurs propriétaires et nous avançons certaines sommes qui sont consacrées à des améliorations, de façon à les mettre en bon état. Tous ceux qui exploitent une beurrerie sont tenus d'en payer le loyer.

M. CLANCY : Le ministère continue-t-il à faire des prêts ?

Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE** :
Non ; nous n'en avons pas fait depuis plusieurs années. Je ne crois pas que nous en ayons fait depuis 1900.

M. BLAIN : Qui s'occupe de la vente du beurre fabriqué dans ces établissements.

Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE** :
Anciennement, c'était le ministère à Ottawa. M. Marker, de Calgary, inspecteur des beurreries des Territoires du Nord-Ouest, sous la direction du ministère, s'occupe des ventes.

M. BLAIN : Quel a été le rendement l'an dernier comparativement à celui de l'année précédente ?

Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE** :
En 1902, il a été de 532,000 livres et en 1901, de 672,000 livres.

M. BLAIN : A quelle cause attribuez-vous cette diminution ?

Le **MINISTRE DE L'AGRICULTURE** :
On m'apprend qu'elle provient en grande partie des inondations et des mauvais chemins du printemps qui ont empêché les cultivateurs de porter leur lait aux beurreries. De plus, dans le district d'Assiniboia, l'abondance de la récolte de blé a donné trop de travail aux cultivateurs pour leur permettre de s'occuper des beurreries.